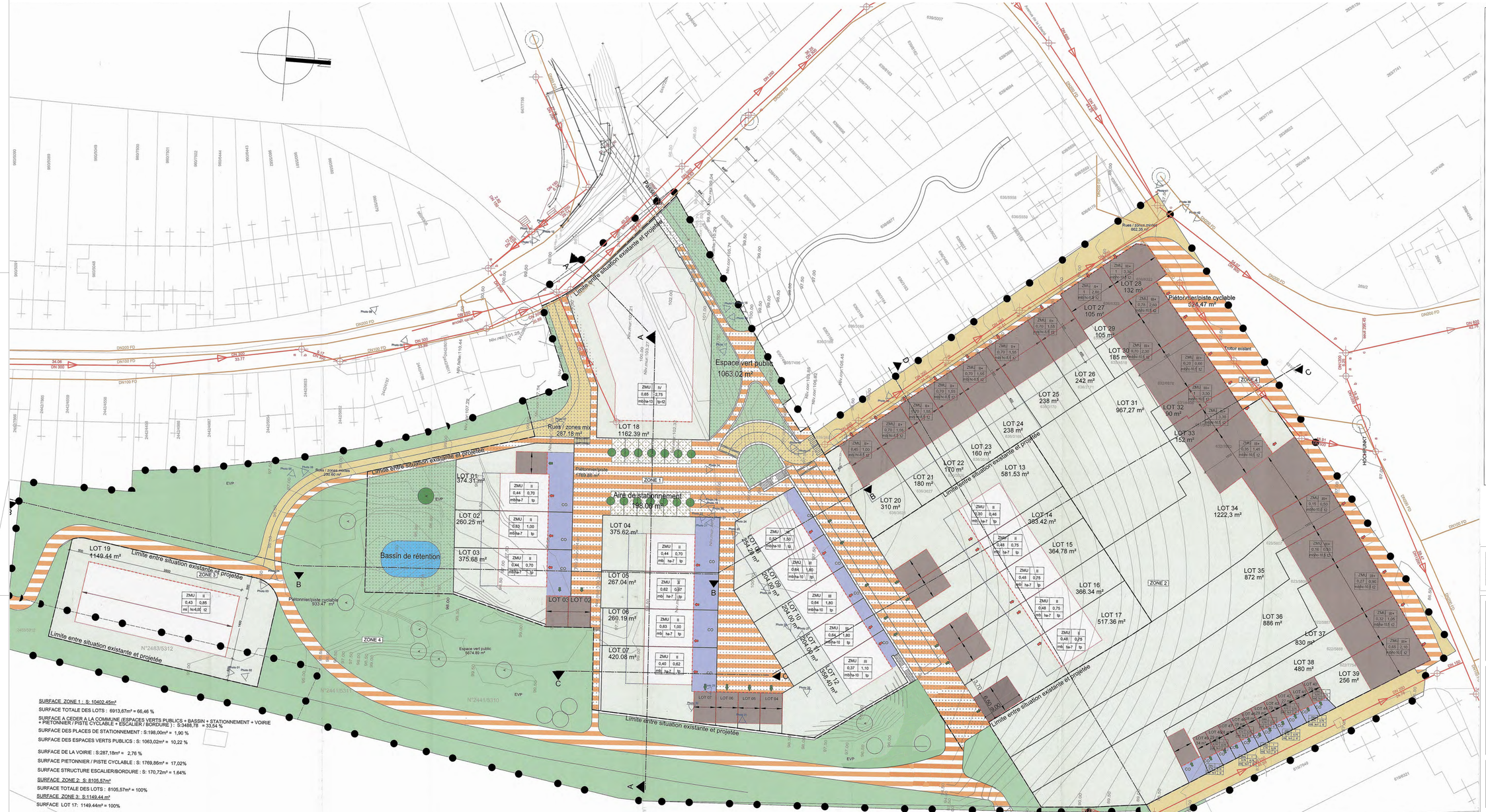

SURFACE ZONE 1 : S: 10402.45m²

SURFACE TOTALE DES LOTS : 6913,67m² = 66,46 %

SURFACE A CEDER A LA COMMUNE (ESPACES VERTS PUBLICS + BASSIN + STATIONNEMENT + VOIRIE + PIETONNIER / PISTE CYCLABLE + ESCALIER / BORDURE) : S:3489,78 = 33,54 %

SURFACE DES PLACES DE STATIONNEMENT : S:198,00m² = 1,90 %

SURFACE DES ESPACES VERTS PUBLICS : S: 1063,02m² = 10,22 %

SURFACE DE LA VOIRIE : S:287,18m² = 2,76 %

SURFACE PIETONNIER / PISTE CYCLABLE : S: 1769,86m² = 17,02%

SURFACE STRUCTURE ESCALIER/BORDURE : S: 170,72m² = 1,64%

SURFACE ZONE 2: S: 8105.57m²

SURFACE TOTALE DES LOTS : 8105,57m² = 100%

SURFACE ZONE 3: S:1149.44 m²

SURFACE LOT 17: 1149.44m² = 100%

SURFACE ZONE 4: S: 8240.31m²

SURFACE DES ESPACES VERTS PUBLICS : S:5674.89m² = 68,87 %

SURFACE DE LA VOIRIE : S:230.60m² + 662,35m² = 892.95m² = 10.84 %

SURFACE PIETONNIER / PISTE CYCLABLE / TROTTOIRS EXISTANTS : S: 524,47m² + 933,47m² = 1457,94 = 17,69%

SURFACE RESTANTE : S: 214,53m² = 2,60%

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone ► ZMU | II — Nombre d'étage pleins / Nbr Hauteur des constructions
Coefficient d'occupation du sol: COS ► 0,4 | 0,8 — Coefficient maximal d'occupation du sol: CMU / Coefficient d'utilisation du sol - CUS
Type et disposition des constructions ► mi | hc-4,5 | t2 — Forme des toitures
Prescriptions supplémentaires

Zones définies au PAG:
- Zones mixtes à caractère urbain
- Zones mixtes
- Zones d'aménagement différé
- Zones réservée

PAP — Délimitation du PAP
Nombre d'étages pleins:
II — Limite supérieure
I + II — Limite inférieure et supérieure
(II) — Obligatoire

Implantation des immeubles
- Alignement obligatoire des constructions principales
- Limites maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- Alignement obligatoire dépendances
- Limites maximales de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles
- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions
- AM 40% — Pourcentage minimal de logements par immeuble
- ACL 1 5% — Pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- CAL — Pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts
- EVP — Espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVP — Espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- AJ — Aire de jeux
- Plantations existantes
- Plantations projetées
- Arbres à conserver

Voies de communication
- Rues, Zone mixte
- Aires de stationnement / emplacement publics
- Chemins piétonniers, pistes cyclables

Formes des toitures
- Orientation du faîte
- tp — toiture plate végétalisée ou accessible
- t1 — toiture à 1 versant
- t2 — toiture à 2 versants
- Éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- Respect des conditions d'intégration déterminées

Hauteur des constructions:
- hcv — Hauteur à la corniche de x m
- hfe — Hauteur à l'acrotère de x m
- hfé — Hauteur au faîte de x m

Types et disposition des constructions:
- eo — Constructions en ordre contigu
- eno — Constructions en ordre non contigu
- mi — Maisons isolées
- mj — Maisons jumelées
- mb — Maisons en bande
- bn — Limite mitoyenne
- d — Dépendances

Légende supplémentaire
- Cours ouvertes
- Bâtiments existants
- Courbes de niveaux
- Photo 42 — Sens de prise de vue des photos
- DEGIDEL : Armoire de sectionnement
- DEGIDEL : Raccordement particulier B.T. souterrain
- P&T
- Conduites d'eau existante
- Conduites d'eau projetée
- Canalisation existante
- Canalisation Eau Pluviale projetée
- Canalisation Eau Usée projetée
- Canalisation Eau Pluviale projetée Lotissement
- Canalisation Eau Usée projetée Lotissement
- Entrée garage
- Entrée habitation

INDICE	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
E		
D		
C		
B		
A		

Maître d'ouvrage: Ville de Differdange, 40, AVENUE CHARLOTTE, L-4530 DIFFERDANGE

Projet: PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER "ANCIENS ATELIERS NIEDERKORN"

Phase: MODIFICATION PONCTUELLE

Contenu: PARTIE GRAPHIQUE COORDONNEE

URBA S.A.R.L. - BUREAU D'ETUDES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
21, RUE DES PRUNIERCKES
L-4178 PETANGE
TEL. : (+352) 28 55 04 1
EMAIL : MAIL@URBA.LU
WWW.URBA.LU

Personne de contact: Joël Frisoni
Tél. : +352 28 55 01 51 34
Mail : frisoni@urba.lu

Les plans et visualisations sont soumis aux droits d'auteur appartenant à URBA URBANISTES S.A.R.L., Membre de l'O.A.L. : LP/1065. Chaque nouvelle révision annule tous les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation du bureau d'urbanistes. Les plans d'autorisation ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans de construction ou d'exécution. La non-respect de ce note engage la seule et entière responsabilité de l'exécutant.

Signature maître d'ouvrage: ..... Signature bureau d'urbanisme: .....

Date: ..... Date: .....

Dressé : -
Vérifié : JF
Date: 01.09.2023
Echelles : 1:250
Plan N° U047-APD-01.04 A

Ref. Fichier : N:\lumes\Urba\2_Projets\1_projets en cours\U047_MOPO_PAP_Ateliers_Differdange_2023\1_Urbanisme\2_Plans\1_Piv\20230906_MOPO_PAP_HorsMesh.pln

Origine fond de plan :
Ville de Differdange

Maître d'œuvre plan d'origine :
GEORGES & THEIS Bernard & Georges
Rue Grande-Duchesse Charlotte, 84 L-4810 WILTZ
Tél.: 95 88 13/14 - Fax : 95 79 81
Architecture - Architecture d'intérieur - Design - Urbanisme - Développement Durable - Technologie